

Taxe de séjour

Tarifs 2024 en vigueur sur les 57 communes de Guingamp-Paimpol Agglomération / Rates 2024

Par délibération en date du 27 juin 2023, le Conseil communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération a fixé les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette taxe est prélevée, du 1^{er} janvier au 31 décembre par les logeurs pour le compte de l'agglomération, auprès de tous les touristes passant une nuit au moins à titre onéreux sur le territoire. Elle est appliquée au réel par nuit et par personne à partir de 18 ans.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of Guingamp-Paimpol Agglomération. Tourist tax revenues are dedicated to funding tourism development actions.

Catégories d'hébergement Categories of accommodation	Tarifs en €/nuit/pers Rates €/person/night
Palaces / Tourist hotels with the 'Palace' status	4,60€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles <i>5* tourist hotels, apartment hotels, furnished accommodation</i>	3,30€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles <i>4* tourist hotels, apartment hotels, furnished accommodation</i>	2,50€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles <i>3* tourist hotels, apartment hotels, furnished accommodation</i>	1,60€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles / <i>2* tourist hotels, apartment hotels, furnished accommodation, 4 and 5* holiday resorts</i>	1,00€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes et auberges collectives / <i>1* tourist hotels, apartment hotels, furnished accommodation, 1, 2 and 3* holiday resorts, B&Bs and hostels for groups and individuals</i>	0,80€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures / <i>3, 4 and 5* campsites, caravan parks and any similar accommodation, caravan and campervan parking per 24 hour period</i>	0,60€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance <i>1 and 2* campsites, caravan parks and any similar accommodation, marinas</i>	0,20€
Tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air et dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, soit 4,60€. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. <i>Furnished accommodation & similar accommodation awaiting rating or unrated except for outdoor accommodation, in the limit of 4,60€. The night's cost corresponds to the price of the accommodation service excluding taxes</i>	5 % du coût de la nuitée par personne (hors taxes)

Les exonérations prévues par l'art L2333-31 du CGCT sur présentation d'un justificatif sont :

- Les personnes mineures (moins de 18 ans) / *All minors*
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire / *Seasonal workers within the area*
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire / *Those in emergency housing or temporary rehousing*
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1€ par nuit / *People living in premises with rent below 1€.*

Toutes les informations sur <https://taxe.3douest.com/guingamp-paimpol.php>